



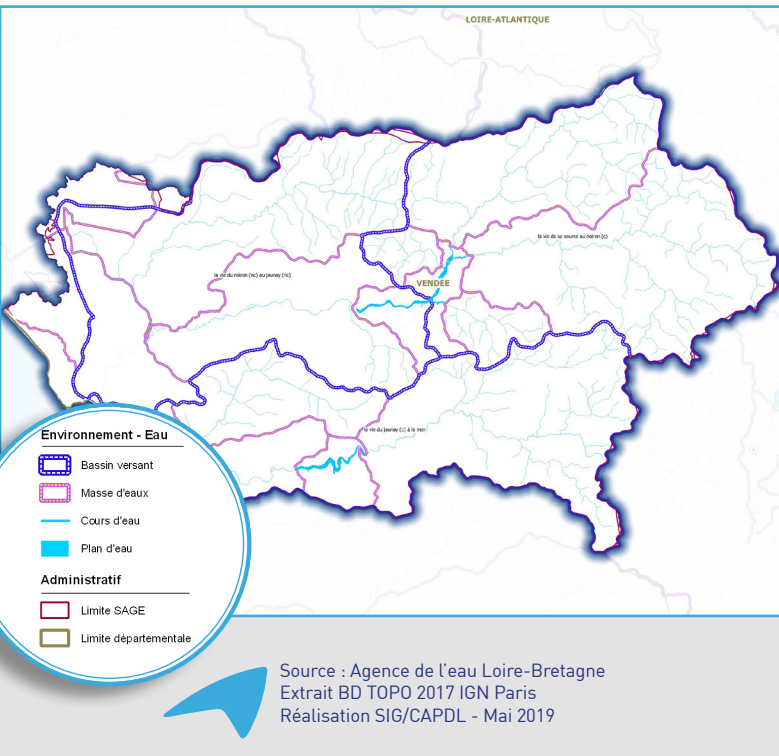
# SAGE VIE ET JAUNAY

## FICHE D'IDENTITÉ



Décembre 2020

### CARTE



### INFORMATIONS CLÉS

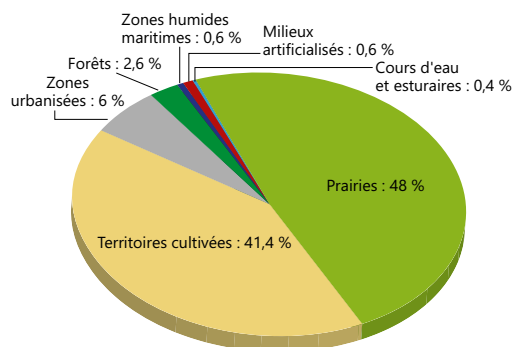
- Territoire 100 % vendéen (85).
- 900 km de cours d'eau.
- État d'avancement : le projet de SAGE a été adopté par la Commission Locale de l'Eau en janvier 2011 et approuvée par arrêté préfectoral en mars 2011.

Présidence	Hervé Bessonnet, président du SMMVLJ
Animation	Anne Papin, Antoine Gasnet et Ludovic Prioux
Portage	Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
Elu Chambre d'agriculture	Yvonnick Barranger
Conseiller Chambre d'agriculture	Arthur Simonetta

### AGRICULTURE

- 628 exploitations agricoles sur le territoire. Le territoire est à dominante d'élevage, bien que l'on assiste à une céréalisation des exploitations sur certains secteurs.
- Prélèvements pour l'irrigation enregistrent un volume de 3 545 878 m<sup>3</sup> pour 2016 répartis entre 125 irrigants pour les eaux de surface, et un volume de 1 799 785 m<sup>3</sup> répartis entre 87 irrigants pour les eaux souterraines.

### OCCUPATION DES SOLS



### EAU

- 3 zones hydrographiques : BV de la retenue d'Apremont, BV de la retenue du Jaunay, BV de l'aval des retenues.
- 14 masses d'eau superficielles, dont une de transition et une côtière.
- 3 masses d'eau souterraines.
- 3 captages : captage de la retenue d'Apremont (captage Grenelle), captage du Jaunay, captage de Villeneuve.

780 km<sup>2</sup>

90% de terres agricoles

37 communes concernées, soit environ 70 000 habitants



# SAGE VIE ET JAUNAY

## FICHE D'IDENTITÉ



Décembre 2020

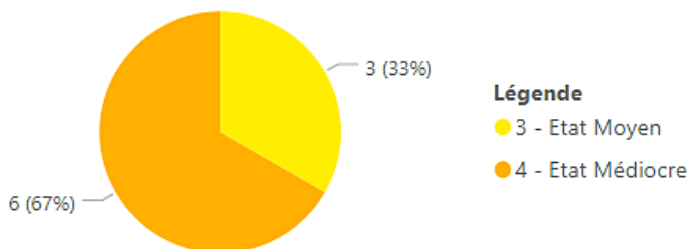
### PROGRAMMES D'ACTIONS EN COURS

Le territoire du SAGE a été couvert par trois contrats territoriaux différents entre 2010 et 2015. Le dernier contrat (2015-2019) a, en revanche, été mené à l'échelle de la totalité du bassin versant et regroupe l'ensemble des problématiques liées à l'eau. L'évaluation du contrat territorial Vie et Jaunay se déroule pendant l'année 2020, avec pour objectif de reprise d'un nouveau contrat territorial unique pour 2021.

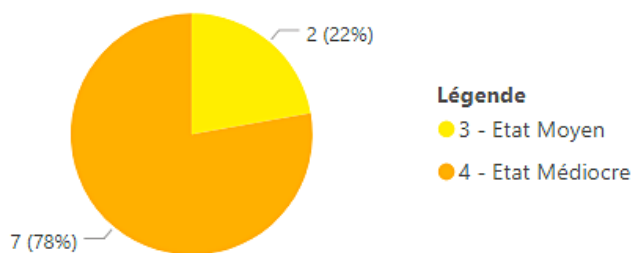
### ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

Aucune masse d'eau du SAGE n'a atteint un bon état écologique. La situation entre 2013 et 2017 s'est dégradée avec le passage d'une masse d'eau d'un état moyen vers un état médiocre.

#### État écologique 2013



#### État écologique 2017

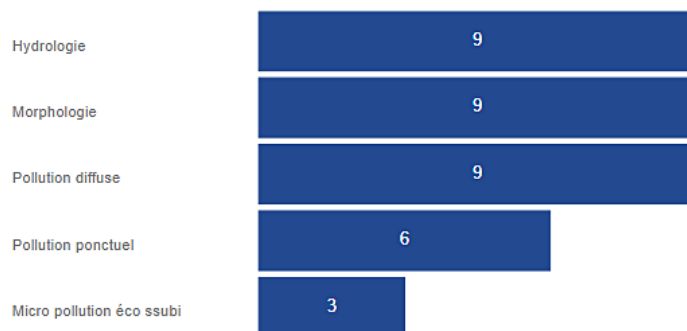


### PRESSIONS

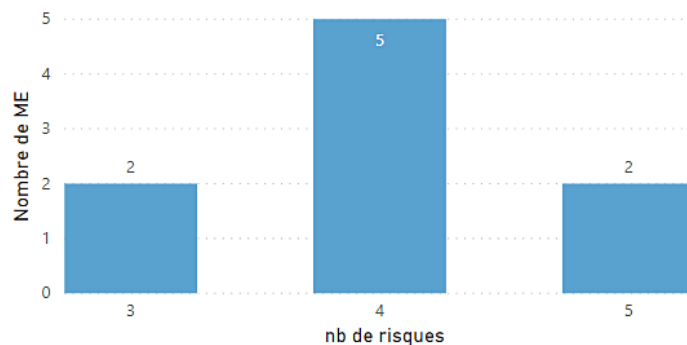
- L'hydrologie : 100 % des masses d'eau cours d'eau concernées.
- Morphologie : 100 %.
- Pollutions diffuses (nitrates et pesticides) : 100 %.

Toutes les autres masses d'eau ont au moins 3 types de pression les déclassant.

#### Nombre de masses d'eau par pression



#### Nombre de pressions par masse d'eau



# 76 %

des masses d'eau superficielles classées en état écologique médiocre

# 100%

des masses d'eau sont concernées par les pressions hydrologie, morphologie, et pollutions diffuses



# SAGE VIE ET JAUNAY

## FICHE D'IDENTITÉ

Décembre 2020

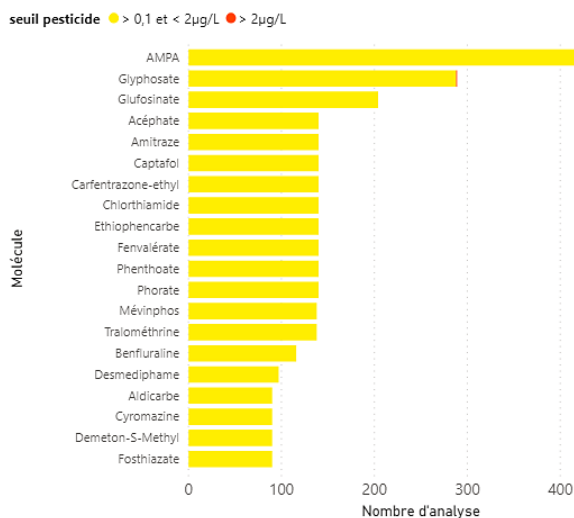


### QUALITÉ DE L'EAU

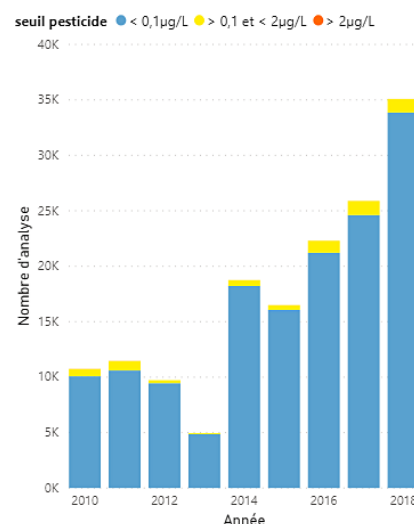
#### PESTICIDES

Les principales molécules retrouvées (et recherchées) dans les analyses sont le glyphosate et son métabolite l'AMPA. La majorité des molécules dépassant les seuils sont des herbicides (37 %). On retrouve ensuite des acaricides (18 %), des insecticides (15 %), des fongicides (13 %) et des métabolites (9 %).

Nombre d'analyses par molécule entre 2010 et 2018



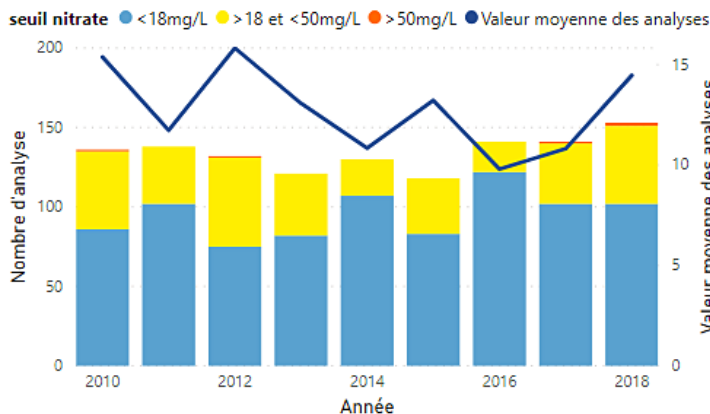
Nombre d'analyses pesticides



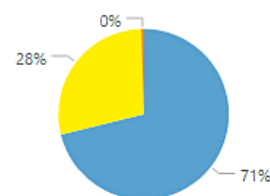
#### NITRATES

Peu d'analyses ressortent avec une teneur supérieure à la norme de potabilité de 50 mg/l (< 1 %). Une majorité des analyses (71 %) présentent une teneur en nitrates inférieure aux objectifs de la Directive nitrates fixés à 18 mg/l.

Nombre d'analyses de nitrates/an



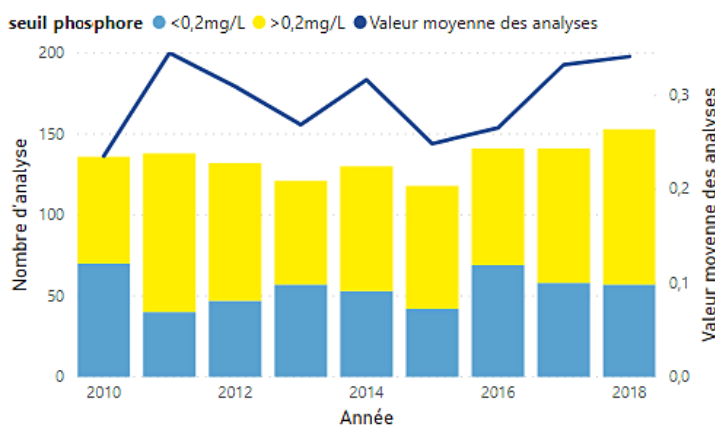
Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2010-2018



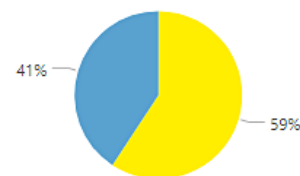
#### PHOSPHORE

59 % des analyses montrent une teneur en phosphore supérieure à 0,2 mg/l.

Nombre d'analyses de phosphore



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2010-2018





# SAGE VIE ET JAUNAY

## FICHE D'IDENTITÉ



Décembre 2020

### ENJEUX MAJORITAIRES

- **Objectif n° 1 - Optimiser et sécuriser quantitativement la ressource en eau :**
  - sécuriser les approvisionnements en eau potable,
  - maîtriser les besoins futurs,
  - gérer les niveaux d'eau.
- **Objectif n° 2 - Améliorer la qualité des eaux :**
  - lutter contre l'eutrophisation,
  - lutter contre les pollutions par les phytosanitaires,
  - contrôler les transferts et les ruissellements vers les cours d'eau,
  - assurer la protection du milieu marin.
- **Objectif n° 3 - Opter pour une gestion et une maîtrise collective des hydrosystèmes :**
  - préserver les zones humides et les cours d'eau,
  - améliorer la gestion hydraulique et assurer l'entretien des marais.

### RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

- **Protection des zones humides** et de leurs fonctionnalités : Interdiction de détruire une zone humide répertoriée par le SAGE quelle que soit sa taille.
- **Traitement du phosphore et de l'azote** pour toutes les stations d'épurations des eaux résiduaires urbaines d'une capacité supérieure à 2 000 équivalent habitants + réalisation de diagnostic de fonctionnement des stations d'épuration.
- **Imposition aux aménageurs d'une réflexion systématique** pour la mise en œuvre de systèmes de rétention alternatifs autres que les bassins d'orages classiques.

